REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

2021

Communauté de communes Fium’Orbu Castellu

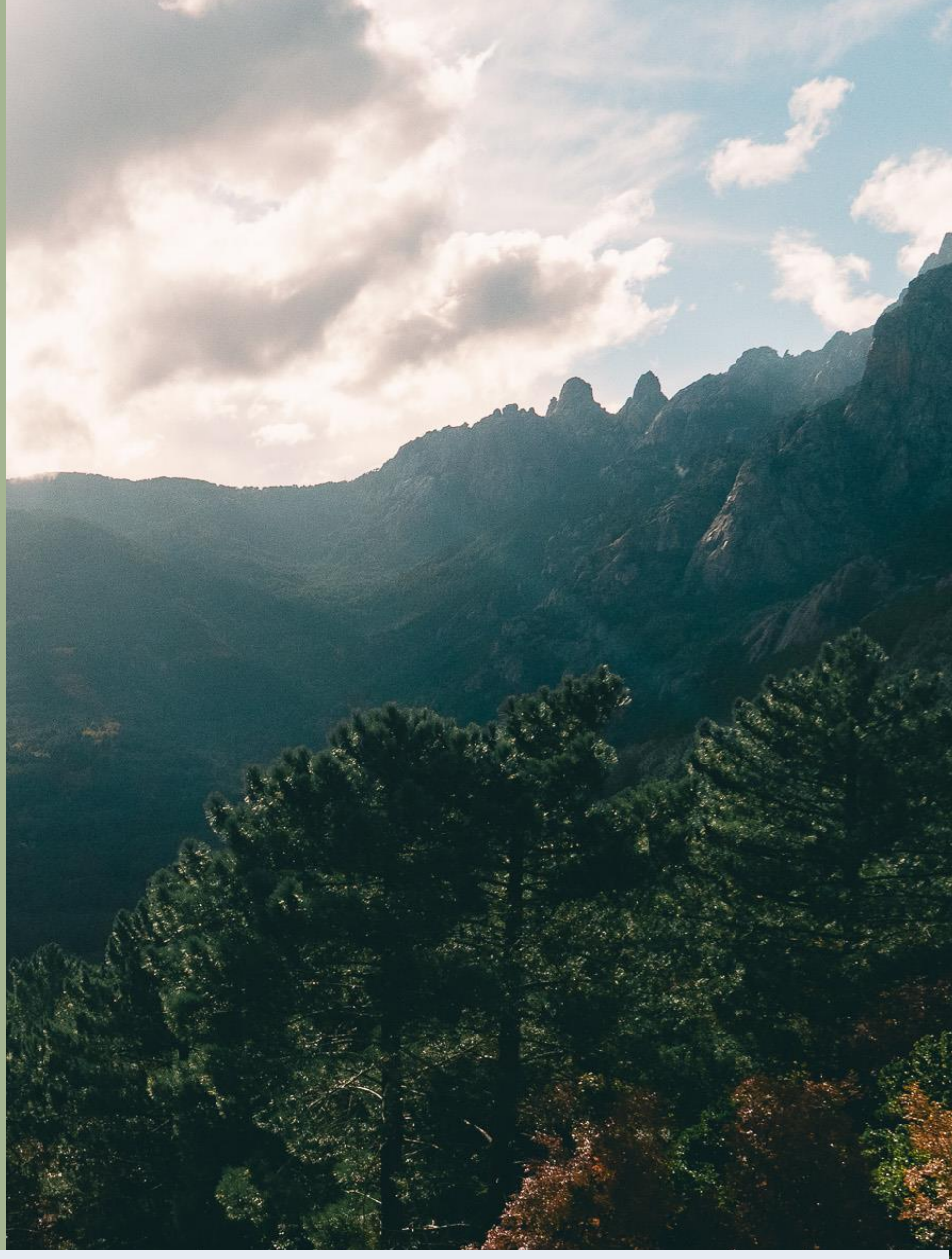

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Déchets

Fium'OrbuCastellu
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CUMUNITÀ DI CUMUNE

www.ccfiumobucastellu.corsica

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

SOMMAIRE

Avant-propos 3
SYNTHÈSE DE L'ANNÉE 2021 4
Chapitre 1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE 5
LE TERRITOIRE 5
LA COMPÉTENCE COLLECTE ET TRAITEMENT 5
Répartition des compétences 5
Le pôle technique déchets 6
Les différents déchets pris en charge sur le territoire 7
Les différents modes de collecte par déchets 7
Chapitre 2 : LA PRÉVENTION DES DÉCHETS 9
INDICE DE RÉDUCTION 9
LES ACTIONS DE PRÉVENTION DES DÉCHETS 10
Les actions de prévention réalisées en 2021 11
Chapitre 3 : LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION 14
L'ORGANISATION DES COLLECTES 14
Les consignes de tri sur le territoire 14
Les modes d'exploitation & fréquences 15
Les équipements disponibles 15
L'ORGANISATION DES DÉCHETTERIES 16
Chapitre 4 : LA COLLECTE DES DÉCHETS : BILAN 18
L'ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS DEPUIS 2015 18
LA RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS 19
TONNAGES PAR FLUX 20
Chapitre 4 : INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT 24
L'ORGANISATION DU TRAITEMENT 24
RÉPARTITION DES MODES DE TRAITEMENT SUR LE TERRITOIRE 24
Chapitre 5 : INDICATEURS FINANCIERS 25
LE FINANCEMENT DU SERVICE DÉCHETS 25
LA RÉPARTITION DES CHARGES, DES PRODUITS ET DU FINANCEMENT 28
L'ANALYSE DES COÛTS PAR FLUX PAR TONNE 28
LA RÉPARTITION DES CHARGES PAR FLUX 29
LA PRESENTATION DES COÛTS 30

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

LES COÛTS AIDÉS 31
Chapitre 6 : BILAN & PERSPECTIVES 32
BILAN 2021 32
PERSPECTIVES 2022 32
ANNEXES 33
Abréviations 33
Glossaire 33

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

Avant-propos

Une obligation réglementaire

Dans le cadre de la loi Barnier du 2 février 1995, chaque président d'Établissement Public de Coopération Intercommunale ou maire de commune doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets dont il a la charge (collecte et traitement ou collecte ou traitement suivant les compétences de la collectivité).

Ce rapport présente, de manière synthétique, les conditions techniques, organisationnelles et financières dans lesquelles a été exploité le service public de collecte et de traitement des déchets sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes Fium'Orbu Castellu. Il permet d'informer le public sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service.

Le volet financier a été réalisé selon les méthodes Matrice et ComptaCoût® proposées par l'ADEME aux collectivités. Cet outil vise à améliorer la connaissance et la maîtrise des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD). La matrice propose un cadre homogène et standard de présentation des coûts du SPPGD.

La matrice constitue ainsi un outil de suivi et de pilotage de la gestion des déchets qui permet :
• de suivre l'évolution des coûts dans le temps et de mesurer l'incidence de choix techniques ;
• de se situer par rapport à des valeurs de référence et à des groupes de collectivités homogènes et d'identifier ainsi des pistes de maîtrise des coûts ;
• d'orienter la décision politique et technique ;
• de communiquer simplement en interne (services, élus) et aux usagers.

Le rapport sur le prix et la qualité du service déchets est consultable sur le site www.ccfiumorbucastellu.corsica

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

SYNTHÈSE DE L'ANNÉE 2021

- **12 971** habitants sur les **13** communes
- **2** déchetteries dont une intercommunale
- **43%** C'est le taux de tri du territoire
- **668** kg/hab. de DMA collectés contre **691** kg/ hab. en 2019
- **1400** composteurs individuels ont été distribués sur l'ensemble du territoire depuis **2016**

Informations clés	Indicateurs	Evolutions par rapport à 2019
Répartition des compétences	Collecte : CCFC en régie pour tous les flux et tout le territoire. Traitement : CCFC pour 11 communes et SYVADEC pour 2 communes (Ventiseri et Chisà).	Néant
Prévention des déchets	6 720 personnes sensibilisé à la réduction des déchets sur 8 actions menées.	Rédaction d'un nouveau programme de prévention 2021-2026 en cours.
Tonnages collectés tous types de déchets confondus	En 2021, 8 669 tonnes de DMA ont été collectés sur le territoire ce qui représente 668 kg/ habitants.	Cela représente -3% par rapport à 2019 soit -24 Kg/ habitants.
Tonnages traités, tous types de déchets confondus par mode de traitement principaux	Stockage : 4 971 t soit 386 kg/hab. Valorisation/recyclage : 3 698 t soit 287 kg/hab.	Stockage : -1.3% par rapport à 2019. Valorisation/recyclage : -6% par rapport à 2019.
Structure du coût : coût du service public et financement	Le service déchets coûte 2 046 960 €, il est couvert par les produits et le financement à hauteur de 61%.	En 2021 le coût aidé HT est de 1 916 545 € soit 148 €/hab. contre 1 939 502 soit 133 €/hab. en 2020.
Evènements marquants	Structuration du service collecte des déchets avec le recrutement d'un responsable de collecte.	Rédaction d'un règlement de collecte et optimisation des tournées.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

Chapitre 1
PRÉSENTATION GÉNÉRALE

LE TERRITOIRE

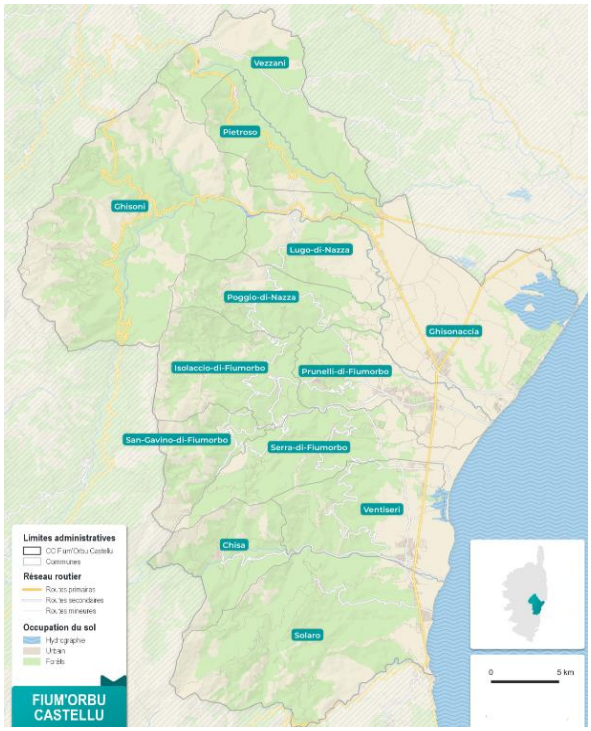

L'intercommunalité Fium'orbu Castellu est composée de 13 communes. Elle s'étend de la mer Tyrrhénienne à l'Est au massif du Monte Renosu à l'Ouest sur un territoire de 635Km2. Sa densité de population est faible : 20 habitants au km², les zones de montagne atténuant le peuplement du littoral.
En 2019, elle abrite 12 971 habitants, huit sur dix résidents à Ghisonnaccia, Ventiseri et Solaro.
Sa croissance démographique se fait au même rythme que celle de la région.

Située sur la plaine orientale, l'EPCI a une économie fortement tournée vers l'agriculture :
agrumes, vignes, kiwis… Le BTP y est également plus développé qu'au niveau régional tout comme l'industrie, notamment agroalimentaire et énergétique. Avec sa façade maritime et ses zones montagneuses propres aux randonnées, l'intercommunalité attire de nombreux touristes. Elle dispose de 7 700 lits touristiques marchands, soit 5 % de l'offre régionale. Cet hébergement est surtout centré sur les campings.

On y trouve trois types d'habitats *(données INSEE)* : touristiques et denses, mixtes et rural.

À noter : la population sur le territoire connait de fortes variations durant la saison estivale, ce qui a une incidence sur la production globale de déchets et l'organisation du service de collecte.

85 % des communes du territoire sont considérées comme touristiques

12 971 habitants (INSEE 2021)

LA COMPÉTENCE COLLECTE ET TRAITEMENT

Répartition des compétences

La Communauté de Communes gère, au titre de ses compétences optionnelles, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire. La compétence collecte est gérée en régie sur le territoire. La compétence traitement est exercée en partie en prestation de service par le biais d'une entreprise privée et pour les communes de Ventiseri et Chisà par le biais du Syndicat de Valorisation des Déchets de Corse (SYVADEC).

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

Le SYVADEC assure :

- le tri et la valorisation du verre et des recyclables secs (papiers, emballages, cartons) issus des déchets ménagers ;
- le traitement des déchets collectés dans les déchèteries (sauf le bois, les déchets verts, les métaux et le gravats de celle de Prunelli).
- la gestion de la déchetterie de Ventiseri ;
- le traitement des déchets (OM et tri) collectés sur les communes de Ventiseri et Chisà.

La Communauté de communes Fium'Orb Castellu assure :

- la collecte de chacun des flux d'apports volontaires ;
- l'installation et la gestion des équipements de pré-collecte (bacs et bornes) ;
- la gestion de la déchetterie de Prunelli ;
- l'organisation des filières tout-venant, bois, déchets verts, métaux et gravats de la déchetterie de Prunelli.

Le pôle technique déchets

Au sein de la Communauté de communes, c'est le pôle technique déchets qui organise le service public de gestion des déchets sur le territoire. Il est composé de 2 agents administratifs, de 29 agents techniques et d'un chargé de mission prévention des déchets (poste vacant de février 2021 à septembre 2022). Durant la saison estivale, les contraintes de service et les spécificités locales nécessitent aussi le recours à l'emploi de saisonniers en appui des agents titulaires.

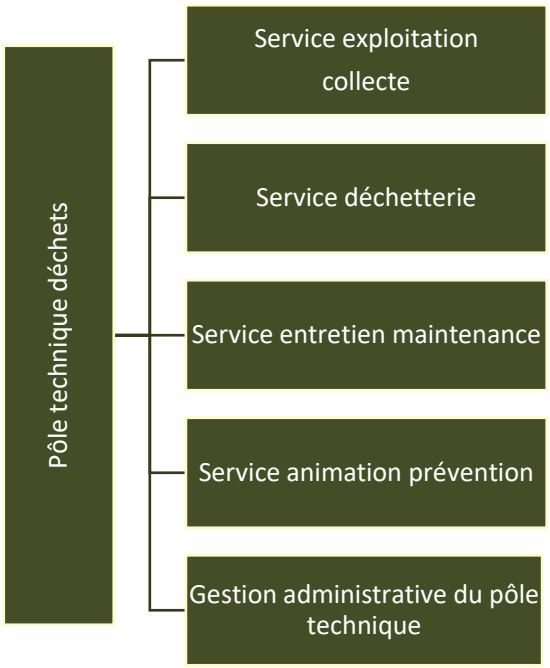

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

Les différents déchets pris en charge sur le territoire

Les déchets collectés sous la responsabilité des collectivités sont appelés « déchets ménagers » (provenant des ménages) et « assimilés » (provenant des activités économiques mais collectés avec les déchets des ménages). Les déchets ménagers et assimilés sont composés :

→ **des Ordures Ménagères et Assimilées** (OMA) qui désignent l'ensemble des déchets produits quotidiennement par les ménages : ordures ménagères résiduelles (OMR), emballages, papiers graphiques, verre et biodéchets, le cas échéant. Cela comprend également les déchets des professionnels qui sont collectés en mélange avec les déchets des ménages. On parle alors de déchets « assimilés » aux déchets ménagers.

→ **des Déchets Occasionnels** (déchets issus des déchetteries) qui désignent l'ensemble des déchets produits de façon ponctuelle par les ménages : déchets verts issus de l'entretien des jardins, déchets dangereux des ménages, Déchets d'Équipements Électriques ou Électroniques (DEEE ou D3E), objets encombrants, déchets de construction et de démolition, etc.

L'ensemble de ces déchets (OMA + déchets occasionnels) sont pris en charge sur le territoire de la Communauté de communes Fium'Orbu-Castellu.

Les différents modes de collecte par déchets

Les collectes spécifiques :

• La collecte des cartons

Un réseau de 40 bornes aériennes en PAV de collecte des cartons bruns a été déployé à destination des particuliers et des professionnels. Dans un souci à la fois économique et environnemental, ce sont d'anciennes bornes PAV de tri qui ont été transformées par un ferronnier en bornes dédiées aux cartons. En 2021, 7 nouvelles bornes ont été installées.

• La collecte des encombrants

Les déchets occasionnels dits « encombrants » sont collectés uniquement dans les villages par le biais de bennes mise à disposition des habitants. La CCFC déploie 7 bennes dans les villages de montagne. En 2021, 121 rotations de ces bennes ont été enregistrées (contre 127 en 2020). Leur contenu est déposé en déchetterie et trié par les agents. En 2021, 200 tonnes de déchets ont ainsi été collectés (281 t en 2020).

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

• La collecte des VHU

L'enlèvement gratuit des épaves des particuliers et leur recyclage est organisé en régie par les services de collecte de la CCFC. La volonté de déployer ce service est née face à la forte demande et aux abandons sauvages récurrents constatés sur le territoire. Ainsi en 2021, 63 véhicules hors d'usage ont été traités (117 en 2020). Un « service commun » a toutes les communes a été voté en décembre 2021 pour répondre aux préconisations de la chambre régionale des comptes afin de continuer d'assurer ce service dans un cadre juridique sécurisé.

Tableau des types de collecte par déchet :

Types de déchets	**Types de collectes**				
	Collecte en régie des PAV *(point d'apports volontaires)*	Collecte en régie sur rendez-vous (*uniquement pour les particuliers)*	Collecte assurée par le SYVADEC	Déchetterie de Prunelli	Déchetterie de Ventiseri *(gérée par le SYVADEC)*
OM	■				
Emballages	■				
Papier	■				
Verre	■				
Cartons	■			■	■
Bois				■	■
Bouteilles de Gaz					■
Cartouches d'encre				■	■
D3E				■	■
DDS				■	■
Gravats				■	■
Huiles					■
Lampes				■	■
Métaux				■	■
Meubles				■	■
Piles				■	■
Pneus				■	■
Textiles			■	■	■
Tout-venant					■
VHU (véhicules)		■			
Encombrants *(monstres)*	■				

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

Chapitre 2
LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

INDICE DE RÉDUCTION

La crise sanitaire de 2020 ayant fortement impacté la production de déchets en modifiant significativement les habitudes de vie, la CCFC à fait le choix de comparer les données de l'année 2021 avec ceux de l'année 2019 pour une meilleure représentativité de l'activité.

Les ratios Kg/habitant ont été calculés sur la base de 12 971 hab (données INSEE 2018).

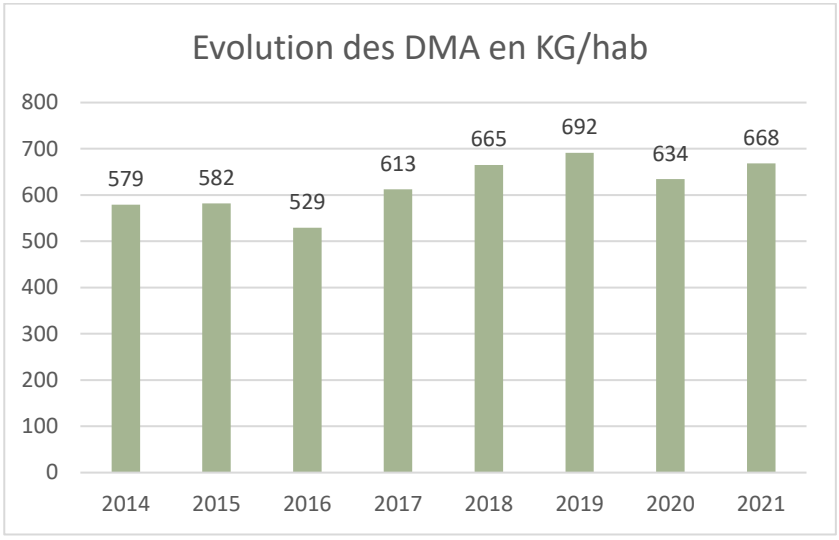

- 3 %

De DMA en 2021 par rapport à 2019

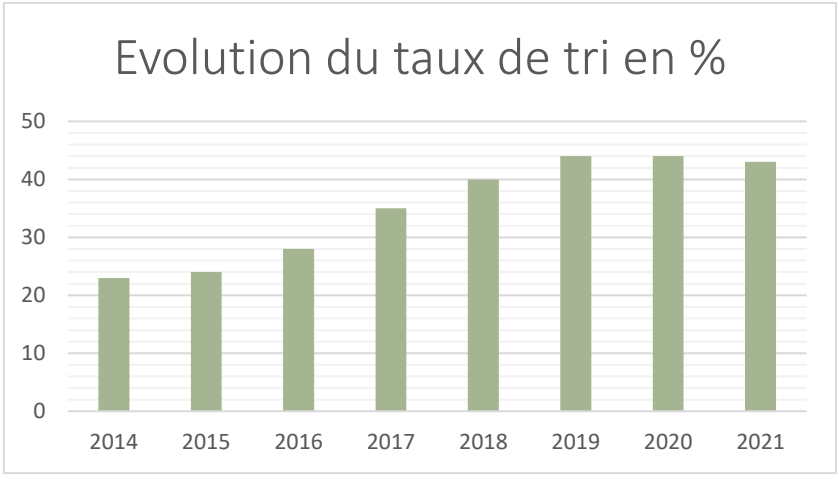

43 %

C'est le taux de tri de la CCFC en 2021

En 2021, la production totale de déchets ménagers assimilés (DMA) sur le territoire de la CCFC est en légère baisse par rapport à 2019, soit -3% ce qui représente -24kg/ habitant. Cette faible baisse peut s'expliquer d'une part par l'augmentation démographique constante du territoire Corse (+. 1% en moyenne par an ; plus de deux fois supérieure à la moyenne nationale de 0.4 %) et d'autre part en raison de la hausse de l'activité touristique. Néanmoins cette même année, le territoire de la CCFC a produit 668 kg/hab de DMA, ce qui reste inférieur à la moyenne régionale de 721kg/hab. *(chiffres régionaux ©odem syvadec).*

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

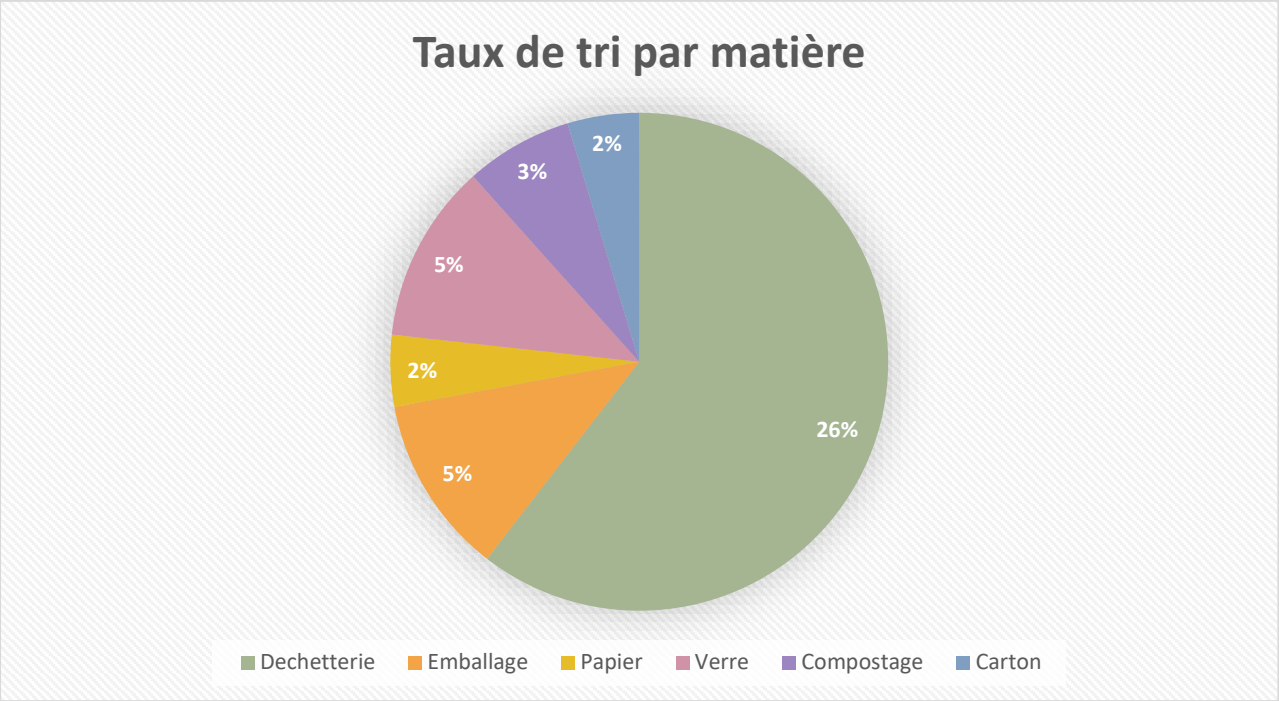

Depuis 2018 et la mise en place des extensions des consignes de tri appliquées à toute la Corse, le taux de tri global (43 %) du territoire reste stable. À noter, il est supérieur à la moyenne régionale qui est de 39%.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le 1er programme de Prévention de la CCFC s'est terminé fin 2018 et a notamment permis de déployer les actions suivantes : l'installation de points tri de grande proximité, le compostage (individuel et partagé), la communication (extension des consignes de tri, la sensibilisation des scolaires au gaspillage alimentaire, la promotion du réemploi) …

Un nouveau programme de prévention 2021-2026 est actuellement en cours d'élaboration. Celui-ci promet d'affirmer l'engagement de la collectivité en faveur de la réduction des déchets et de l'atteinte des objectifs réglementaires en matière de prévention et de valorisation des déchets.

Une première ébauche du plan permis d'identifier 5 axes prioritaires :
Axe 1 : Agir sur la performance de tri
Axe 2 : Agir sur les biodéchets
Axe 3 : Agir sur les déchets d'activité économique
Axe 4 : Agir sur l'augmentation de la durée de vie des produits
Axe 5 : Agir sur les actions globales et transversales

Ses principaux objectifs seront : la mise en place de la redevance spéciale sur le territoire, l'élargissement du périmètre des actions à l'économie circulaire (un projet d'atelier de réemploi des

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

déchets bois ainsi qu'un projet ressourcerie sont lancés), une action sur les biodéchets et le lancement d'une nouvelle campagne de communication sur la prévention des déchets.
Dans ce cadre, la CCFC a obtenu un accompagnement de l'ADEME pour le recrutement d'un chargé de mission qui assurerait : mise en place /pilotage des actions, animation/suivi technique administratif et financier du plan.

Un chargé de mission a effectivement été recruté le 1er mars 2021 au grade d'ingénieur territorial (contractuel) pour une durée de 3 ans. Une fin de contrat a cependant été signée par avenant au contrat au 31 mars 2022 avec cet agent. Il sera remplacé dans le courant de l'année 2022.

Le programme sera ainsi finalisé et publié sur le site internet de la collectivité dans le courant du 1er trimestre 2023.

Les actions de prévention réalisées en 2021

« Eco Mégot »

Objectifs : sensibiliser la population à la pollution induite par les mégots de cigarette et réduire l'abandon sauvage de ces déchets.
Description : achat et distribution de cendriers de poche dans les mairies des communes membres, sur les stands CCFC des marchés de Ventiseri, Ghisonaccia et Prunelli, rues piétonnes, actions pédagogiques, tags des bouches d'égout « Ne rien jeter La mer commence ici », campagne de communication réseaux sociaux éco mégots pendant la saison estivale 2021.
Moyens : animation assurée par 2 ambassadeurs du tri + animatrice du service prévention déchets + chargée de mission prévention déchets.

- **Résultats :** 5000 cendriers de poche distribués, 50 bouches d'égout taguées centres de Ghisonaccia, Prunelli di Fium'Orbu, Ventiseri et Solaro. 5000 personnes sensibilisées + public réseaux sociaux et presse régionale.

« Animation zéro déchets marchés et rues piétonnes »

Objectifs : sensibiliser la population au gaspillage alimentaire, à la réutilisation des objets du quotidien et au tri sélectif.
Description : distribution de flyer et sensibilisation du public sur les marchés et rues piétonnes de Ghisonaccia, Prunelli-di-Fium'Orbu et Ventiseri.
Moyens : animation assurée par 2 ambassadeurs du tri.

- **Résultats :** 500 personnes sensibilisées sur 17 jours d'animation publique, soit 8 500 personnes + public réseaux sociaux et presse régionale.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

« Semaine Européenne de la Réduction des Déchets : opération plages propres et visite pédagogique de la déchetterie intercommunale »

Objectifs : sensibiliser la population aux abandons sauvages de déchets et promouvoir le développement d'une responsabilité eco-citoyenne sur le territoire.
Description : ramassage des déchets sur les plages de Ventiseri, Calzarellu et Vignale et dépôt en déchetterie.
Moyens : animation réalisée par le chargé de mission prévention et des associations locales : antenne Croix Rouge de la Costa Serena, Mani Tese, Association Don du Sang Plaine Orientale et Corsica Clean Nature.

- **Résultats :** 80 participants pour 320 Kg d'emballages triés, 216 Kg de verre triés, 2.2 tonnes d'encombrants retriés en déchetterie et 500Kg d'OMR collectés + public réseaux sociaux et presse régionale.

« Accompagnement zéro déchets cité scolaire Fium'Orbu »

Objectifs : sensibiliser les élèves au gaspillage alimentaire.
Description : pesée des déchets alimentaires non consommés à la cantine avec les élèves.
Moyens : animation réalisée par le chargé de mission prévention et la Coopération Agricole Corse.

- **Résultats :** 600 élèves de la cité scolaire sensibilisés + public réseaux sociaux avec impact articles de presse Corse Matin.

« Animation et sensibilisation zéro déchets centre aéré »

Objectifs : sensibiliser les enfants au tri des déchets et à l'éco-citoyenneté.
Description : animation de jeux zéro déchets avec les enfants du centre aéré « affarif » de Ghisonaccia et formation des animateurs du centre pour qu'ils puissent poursuivre ces actions en autonomie.
Moyens : animation réalisée par le chargé de mission prévention des déchets et les animatrices du centre aéré.

- **Résultats :** 150 enfants/jour pendant les vacances scolaires et 30/enfants jour période scolaire.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

« Opération collecte bouchons »

Objectifs : sensibilisation à la collecte des bouchons dans les locaux des communes membres de la CCFC.
Description : installation de collecteurs en bois pour les bouchons en plastique et sensibilisation des agents des collectivités.
Moyens : opération réalisée par la chargée de mission prévention déchets en partenariat avec l'entreprise d'insertion locale FALEPA.

⇨ **Résultats :** 7 points de collecte installés et 21 000 bouchons collectés en 2021 par la CCFC destiné à l'atelier d'insertion « Precious Plastic by FALEPA » pour réutilisation.

« Distribution composteurs collectifs et individuels »

Objectifs : répondre aux objectifs de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour diminuer la part de biodéchets présents dans les ordures ménagères**.**
Description : installation de composteurs collectifs sur la commune de Pietroso, (village et hameau de Maison Pierraggi), sensibilisation et formation de la population au tri des biodéchets.
Moyens : animation conduite par le chargé de mission prévention de la CCFC et suivie par la commune de Pietroso**.**

⇨ **Résultats :** 2 composteurs collectifs installés et 350 personnes sensibilisées au compostage collectif.

« Animation et sensibilisation zéro déchets commerçants et professionnels tourisme »

Objectifs : informer, sensibiliser et accompagner les commerçants et professionnels du tourisme pour une meilleure gestion de leurs déchets.
Description : rencontre avec les commerçants des centres bourgs et paillotes, professionnels du tourisme pour les sensibiliser et les informer aux gestes de tri et réduction des déchets.
Moyens : 2 ambassadeurs tri, 1 animatrice service prévention et 1 chargée de mission prévention déchets.

⇨ **Résultats :** 5 campings/villages de vacances visités, 40 commerces visités, sur les communes de Ghisonaccia et Ventiseri.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

Chapitre 3
LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION

L'ORGANISATION DES COLLECTES

Sur le territoire de la CCFC, le service de collecte des déchets ménagers et assimilé est majoritairement réalisé en points de regroupements de grande proximité. Les usagers ne sont pas dotés en bacs individuels.

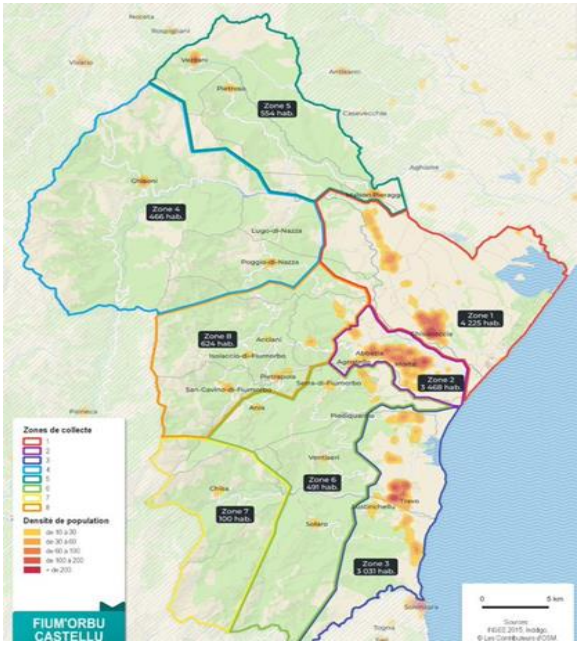

Ainsi ils ont l'obligation de se déplacer pour déposer leurs déchets. Sur chaque point de regroupement, 4 flux sont disponibles : OM, emballages, papier, verre. Dans les lieux proches des gros producteurs, des bornes carton viennent compléter cette offre.

Pour chacun des flux, les collectes s'effectuent en régie, c'est-à-dire par le personnel de la collectivité.

Le territoire est découpé en 8 secteurs de collecte →

Les consignes de tri sur le territoire

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

Les modes d'exploitation & fréquences

	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Type de contenant	Population desservie
Ordures ménagères	Régie	C5.5	Bacs roulants	100%
Emballages	Régie	C2	Bacs roulants	100%
Papier	Régie	C1	Bacs roulants	100%
Verre	Régie	C2	Bacs roulants	100%
Cartons	Régie	C2	Bornes PAV	-
Encombrants	Régie	C0.25	Installation ponctuelle de bennes monstres dans les villages et 2 bennes fixes en déchetterie	-
VHU	Régie	C0.25 (sur rdv)	Aucun	100%
Textiles	SYVADEC	C0.25	Bornes PAV	86 %

En 2021, plusieurs évolutions ont marqué l'organisation du service de collecte :

- la fin du fini/parti ;
- la collecte est désormais organisée sur 5 jours l'hiver de 5h à 12h ;
- un jour de collecte supplémentaire a été déployé le samedi en saison estivale ;
- les emballages sont désormais collectés obligatoirement 1 jour par semaine (hors saison estivale).

Par ailleurs, certaines évolutions en matière d'organisation du service sont à relever. Un règlement de collecte, précisant le périmètre d'intervention du service intercommunal de collecte des déchets a été rédigé. Un service commun d'enlèvement des véhicules hors d'usage (VHU) destiné à poursuivre cette activité dans un cadre juridique sécurisé a été créée. Un règlement intérieur du personnel a été adopté. Celui-ci a permis de réorganiser les services et notamment celui de la collecte, en mettant fin à la pratique du « fini parti », par le biais de plusieurs réunions de concertation avec les agents.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

Les équipements disponibles

1 830 poubelles de tri, 1 220 poubelles OM et 40 bornes à cartons, sont disponibles sur l'ensemble du territoire. Les poubelles OM et tri sont réparties sur 860 points de collecte, ce qui représente un ratio d'1 point de collecte pour 66 habitants (chiffres recensement 2018).

	Nombre de contenants disponibles	Tonnages collectés en 2021
Ordures ménagères	1220	4322
Emballages	642	466
Papier	578	85
Verre	610	465
Cartons	30	212
Encombrants (monstres)	9	168 (estimation)
Textiles	8	40

L'ORGANISATION DES DÉCHETTERIES

Deux déchetteries sont à la disposition des habitants sur le territoire du la CCFC :

- → une sur la commune de Prunelli-di-Fium'Orbu, gérée en régie ;
- → l'autre sur la commune de Ventiseri, gérée par le SYVADEC.

Les flux disponibles sur ces sites sont sensiblement les mêmes et permettent ainsi une valorisation importante.

La déchetterie de Prunelli

Jours et horaires d'ouverture :
du lundi au samedi de 8h30 à 11h45 et de 14h00 à 16h45. Fermée le dimanche et les jours fériés.
Horaires d'été du 1er Juillet au 31 Août :
6h00- 13h00
Tél : 04 95 54 06 71
Adresse : route de l'ancienne voie ferrée,
lieu-dit Piubellu, 20243 Prunelli-di-Fium'orbu

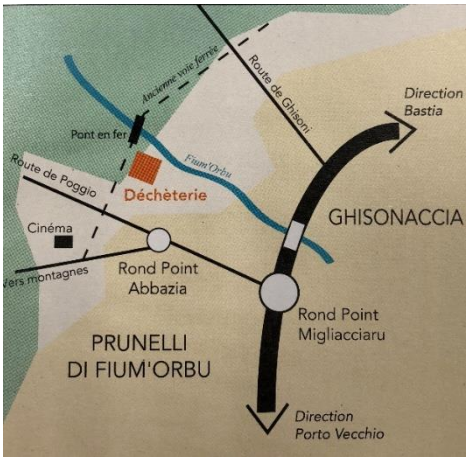

19 types de déchets y sont réceptionnés : ameublement (DEA, déchets verts, encombrants, huiles de friture, pneumatiques, piles et accumulateurs, huiles de vidange, cartons, bois, gravats, déchets diffus spécifiques (DDS), déchets d'équipement électrique et électronique(D3E), cartouches d'encre, métaux, textiles, polystyrène, radiographies, déchets d'activités de soins à risque (DASRI).

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

La déchetterie de Ventiseri

Jours et horaires d'ouverture :
du lundi au mardi et du jeudi au samedi
de 8h à 12h et de 14h à 17h.
Fermée le mercredi, le dimanche et les jours fériés

Tel : 04 95 34 00 14
Adresse : route de la mer
Travo
20240 Ventiseri

16 types de déchets y sont réceptionnés : ameublement (DEA), déchets verts, encombrants, pneumatiques, piles et accumulateurs, huiles de vidange, cartons, bois, gravats, déchets diffus spécifiques (DDS), déchets d'équipement électrique et électronique(D3E), cartouches d'encre, métaux, textiles, bouteilles de gaz.

La fréquentation des déchetteries du territoire

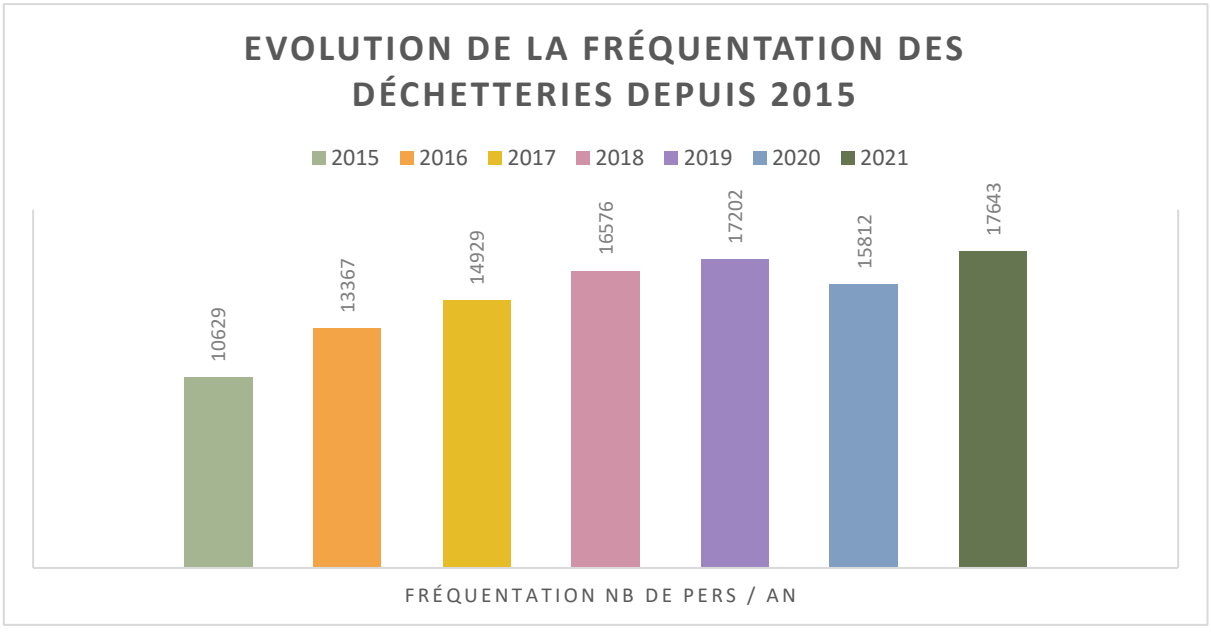

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

Chapitre 4
LA COLLECTE DÉCHETS : BILAN

L'ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS DEPUIS 2015

→ La quantité de DMA collectés en 2021 est de **668 kg** par habitant contre **692 kg** par habitant en 2019.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des tonnages de déchets collectés de 2015 à 2021.

Années	OM	Emballages	Papier	Verre	Cartons	Déchetterie	Tout venant	VHU en unité
2015	5000	49	83	188	61	1133	538	
2016	4281	104	143	273	81	1232	534	
2017	4409	169	143	390	144	1810	624	
2018	4463	240	154	458	177	2463	699	140
2019	4342	335	149	477	201	2771	695	203
2020	4084	395	114	431	187	2459	544	116
2021	4322	466	85	465	212	2469	649	56
Evolution 2019/2021	0%	+ 39 %	- 43 %	- 3%	+ 6%	-11%	-7%	-147 unités

En 2021 les habitants du Fium'Orbu Castellu ont produit 4 971 tonnes, soit 386 kg/hab, de déchets destinés à l'enfouissement. Aujourd'hui 70 % du contenu de ces déchets pourrait être valorisé, la marge de manœuvre reste donc importante *(source modecom 2021 syvadec).*

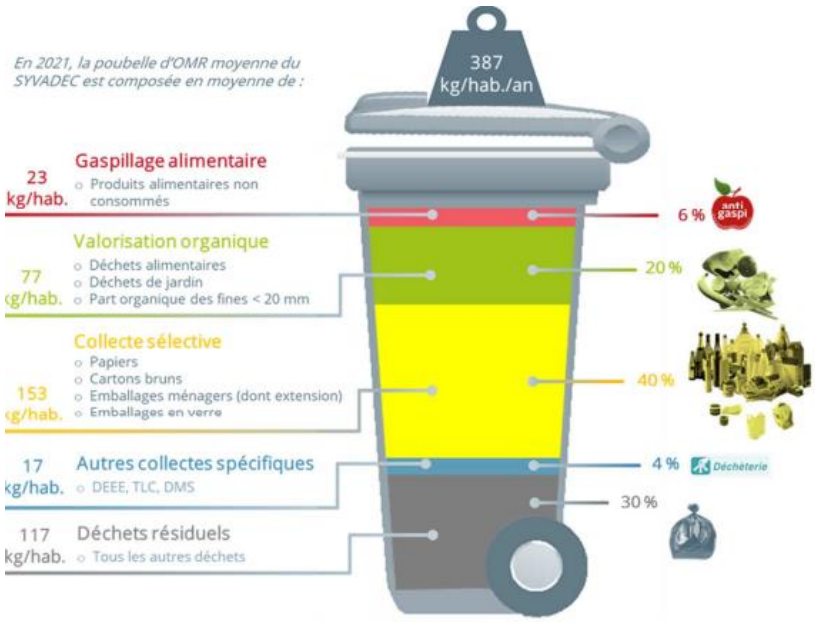

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

Par ailleurs pour la même année, sur la totalité des déchets produits sur le territoire, 43 % ont été valorisés. On constate aussi une baisse des tonnages collectés en déchetterie soit -11% entre 2019 et 2021.

ZOOM SUR LES RATIOS DE PRODUCTION

La Communauté de Commune du Fium'Orbu est considérée comme une collectivité touristique. Au total, le ratio de production de déchets sur le territoire est inférieur aux autres collectivités Corse que cela soit les collectivités toutes typologies confondues ou bien les collectivités touristiques.

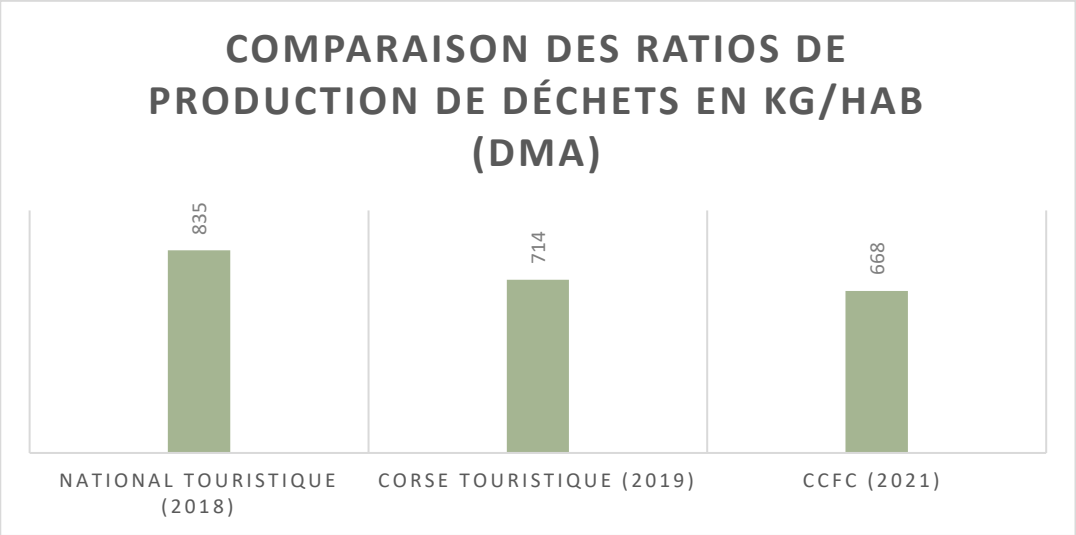

LA RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS

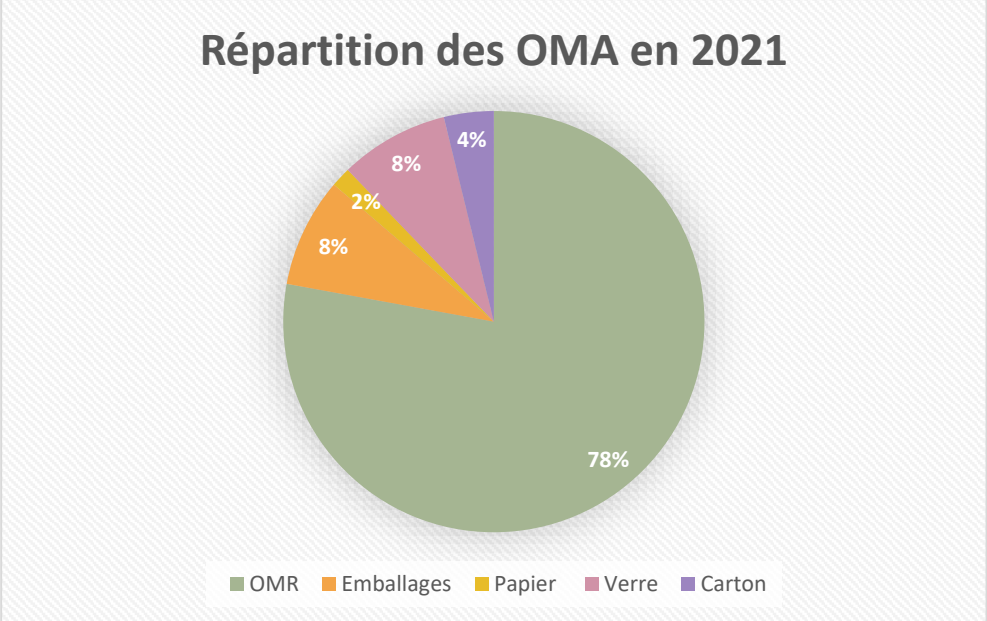

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

78% des ordures ménagères et assimilés (OMA) sont des OMR. La partie valorisable présente dans les OMA est de 22% (hors déchetterie).

TONNAGES PAR FLUX

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Le graphique ci-dessous permet de révéler une globale stagnation de la production des OMR sur le territoire. On constate tout de même une légère baisse en 2021. Les efforts en termes de prévention mais également l'implication des usagers portent progressivement leurs fruits.

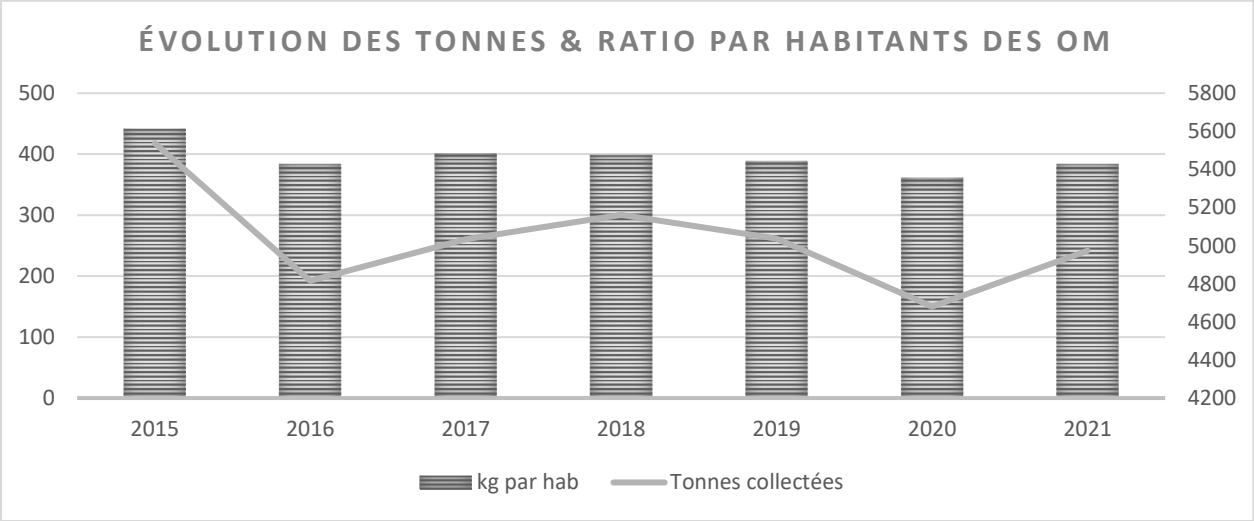

Depuis 2019, on constate une légère baisse de la production du tout-venant sur le territoire. À ce jour, il n'existe pas de tri de ce flux, la part valorisable reste donc importante.

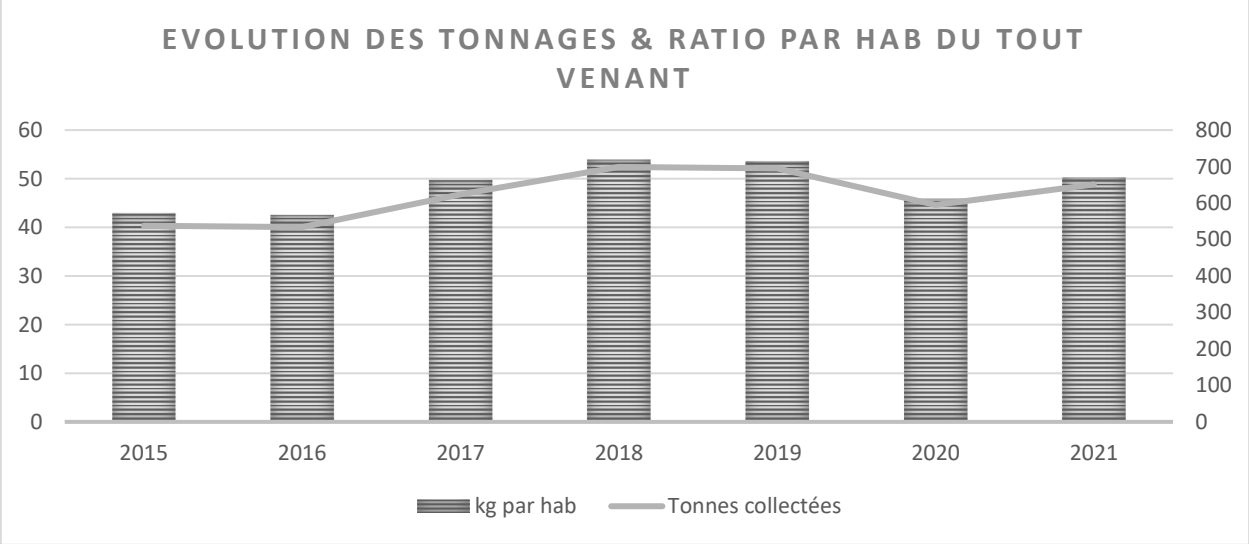

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

COLLECTES SÉLECTIVES

Depuis 2015, le ratio de collecte des emballages enregistre une nette progression avec une montée en puissance dès 2018 grâce à la mise en place de l'extension des consignes de tri. Pour l'année 2021, le ratio est de 36kg par habitant soit 5kg de plus que l'an dernier.

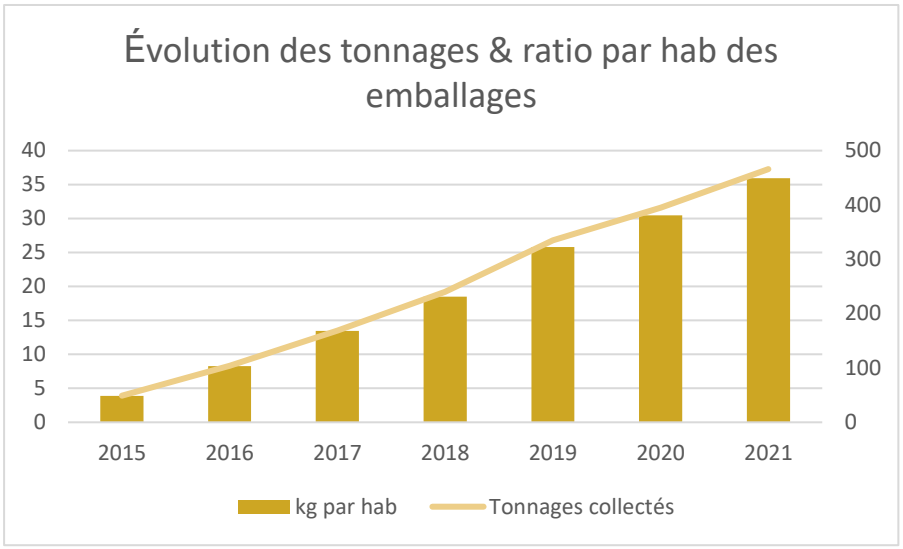

Le tri du papier enregistre une progression jusqu'en 2018. Depuis 2019 il est en régression avec un ratio de 7kg par habitant cette année.

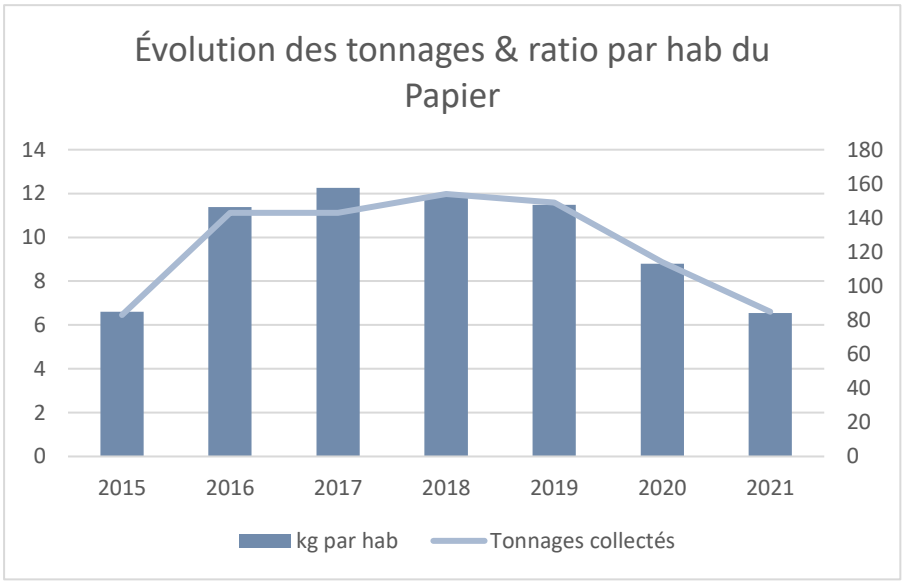

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

Depuis 2018, le ratio de collecte du verre est stable avec une moyenne de 34kg par habitant.

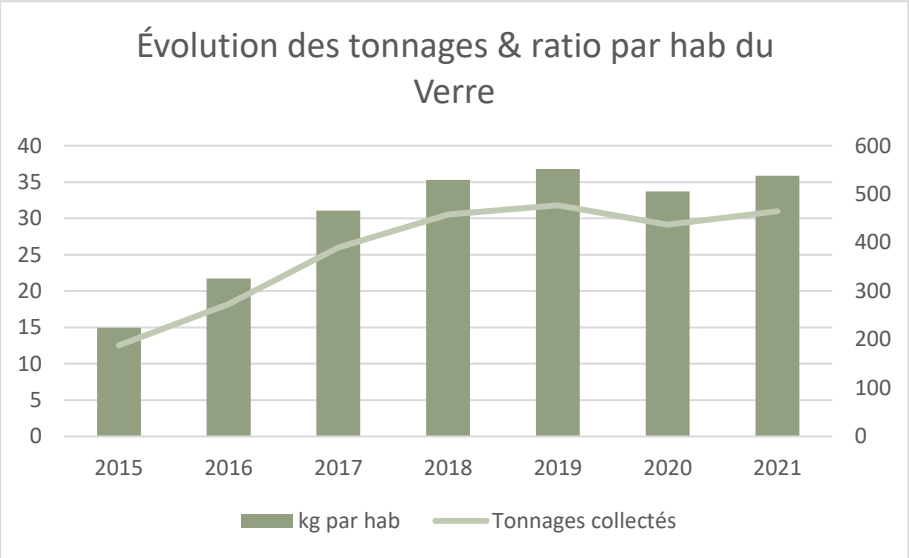

En 2019, 7 nouvelles bornes de collecte des cartons bruns ont été installées sur le territoire, ce qui a permis à la collecte de connaître une augmentation substantielle.

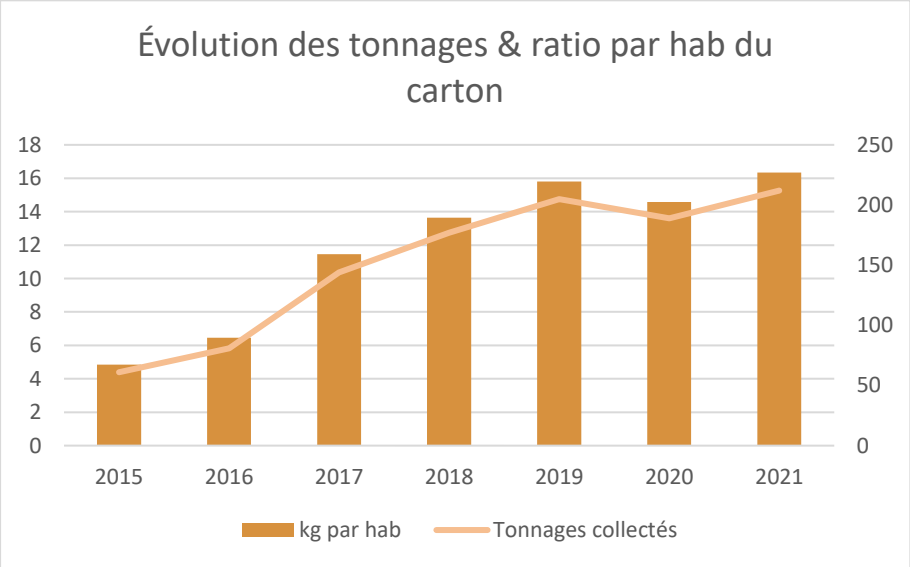

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

DECHETTERIES

L'évolution des tonnages collectés en déchetterie par type de déchets :

Flux	2019	2020	2021	Evolution en %
DEEE	270	249	260	-4%
DEA	421	384	466	+ 10%
Végétaux	541	604	652	+ 17%
Métaux	339	326	357	+ 5%
Bois	170	144	123	-38%
Tout Venant Valorisé	43	45	87	+ 51%
Textiles	38	29	40	+ 5%
Piles	0,22	0,24	0,24	+8%
Huiles de vidange	3	4	4	+ 25%
Huiles végétale	0,88	0,76	1,2	+ 27%
Pneus	7	12	19	+ 63%
Cartouches d'encre	0,29	0,04	0,05	-480%
Tout venant	695	544	649	-7%
Gravats	634,2	543,64	405,12	-57%

On enregistre une légère baisse des tonnages collectés en déchetterie en 2021 par rapport à 2019. En effet en 2019, 2771 tonnes ont été collectés dans nos déchetteries, contre 2479 en 2021.

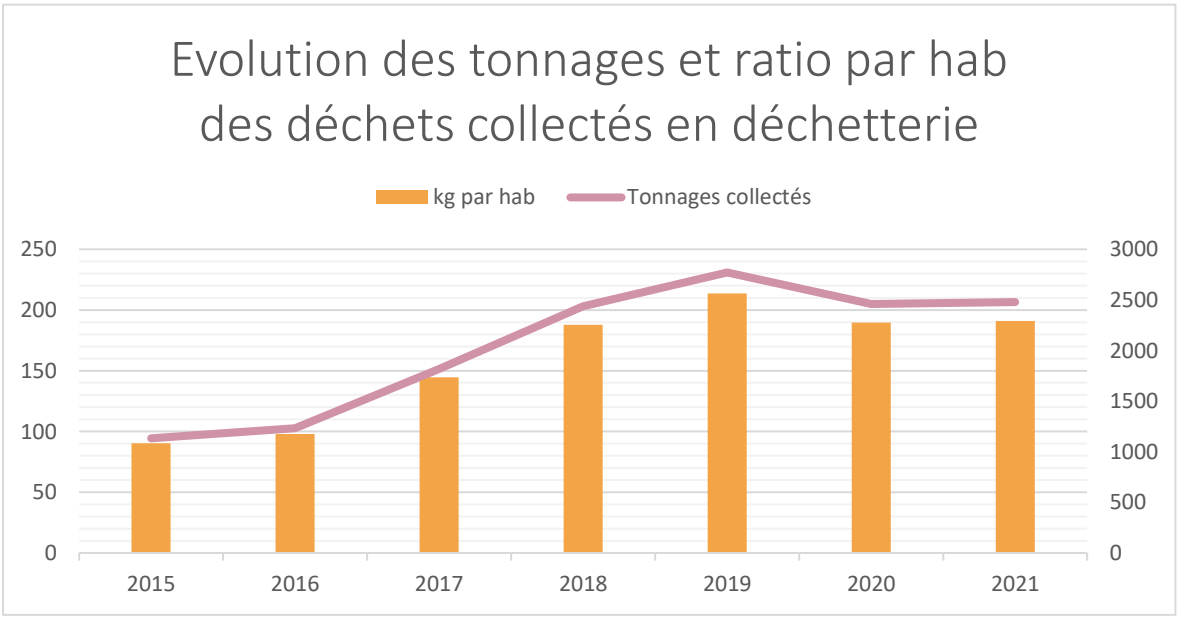

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

Chapitre 4
INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

L'ORGANISATION DU TRAITEMENT

Le traitement des déchets résiduels (OMR) en Corse s'effectue uniquement par un procédé de stockage dans des centres d'enfouissement. L'île compte 2 centres d'enfouissements techniques privés : l'un situé à Viggianello et l'autre à Prunelli-di-Fium'Orbu.

Leurs capacités annuelles de traitement sont les suivantes :
Prunelli : 43 000 tonnes / an
Viggianello : 45 000 tonnes / an

En Corse, c'est le SYVADEC qui assure la répartition et le transfert des déchets résiduels vers ces deux centres de stockages sauf pour 3 territoires : le Fium'Orbu, l'Ornano et l'Oriente qui sont partiellement adhérents au syndicat.

Par conséquent, la CCFC organise elle-même le traitement de ses déchets résiduels. Seuls les déchets des communes de Ventiseri et Chisà sont gérés par le SYVADEC.

RÉPARTITION DES MODES DE TRAITEMENT SUR LE TERRITOIRE

Le graphique ci-contre présente la répartition des tonnages collectés (apport volontaire & déchetteries) sur le territoire par mode de traitement ;

	OM	Verre	Papier	Emballages
Mode de traitement	**Enfouissement**	**Valorisation matière**	**Valorisation matière**	**Valorisation matière**
	Encombrants	**Textiles**	**Carton**	**VHU**
Mode de traitement	**Valorisation matière & Enfouissement**	**Valorisation matière**	**Valorisation matière**	**Valorisation matière**

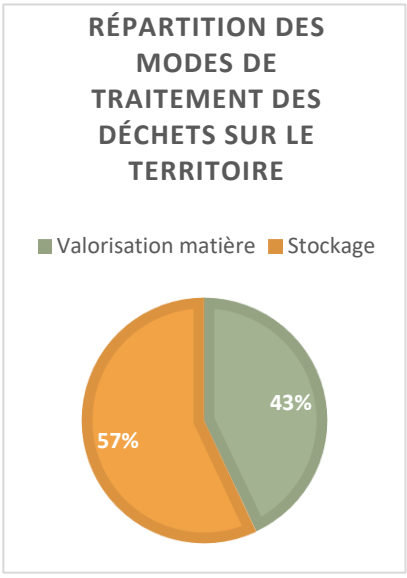

ZOOM RÈGLEMENTATION

Un des objectifs de la loi de transition énergétique et de porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici 2025. Aujourd'hui, la part de déchets valorisée est de 43 % sur le territoire

Un autre est de réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage d'ici à 2025. Aujourd'hui 56 % c'est le taux d'enfouissement du territoire de la CCFC. Le 2nd programme de prévention qui est actuellement en cours d'élaboration à pour ambition d'atteindre les objectifs fixés par la loi.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

Chapitre 5
INDICATEURS FINANCIERS

LE FINANCEMENT DU SERVICE DÉCHETS

- → Le **coût aidé HT** est de **1 916 545 €** soit **148 € par habitant en moyenne.**
- → Le coût global HT du service déchets est de **2 046 960 €.**
- → **La TOEM** couvre **59 %** du coût du service, son montant est de **1 224 615 €** soit **94 € par habitant en moyenne.**
- → Le niveau de financement global du service est de **61 %.**
- → La différence entre le financement et le coût est couvert par le budget général à hauteur de **39 % ce qui représente 681 563€.**

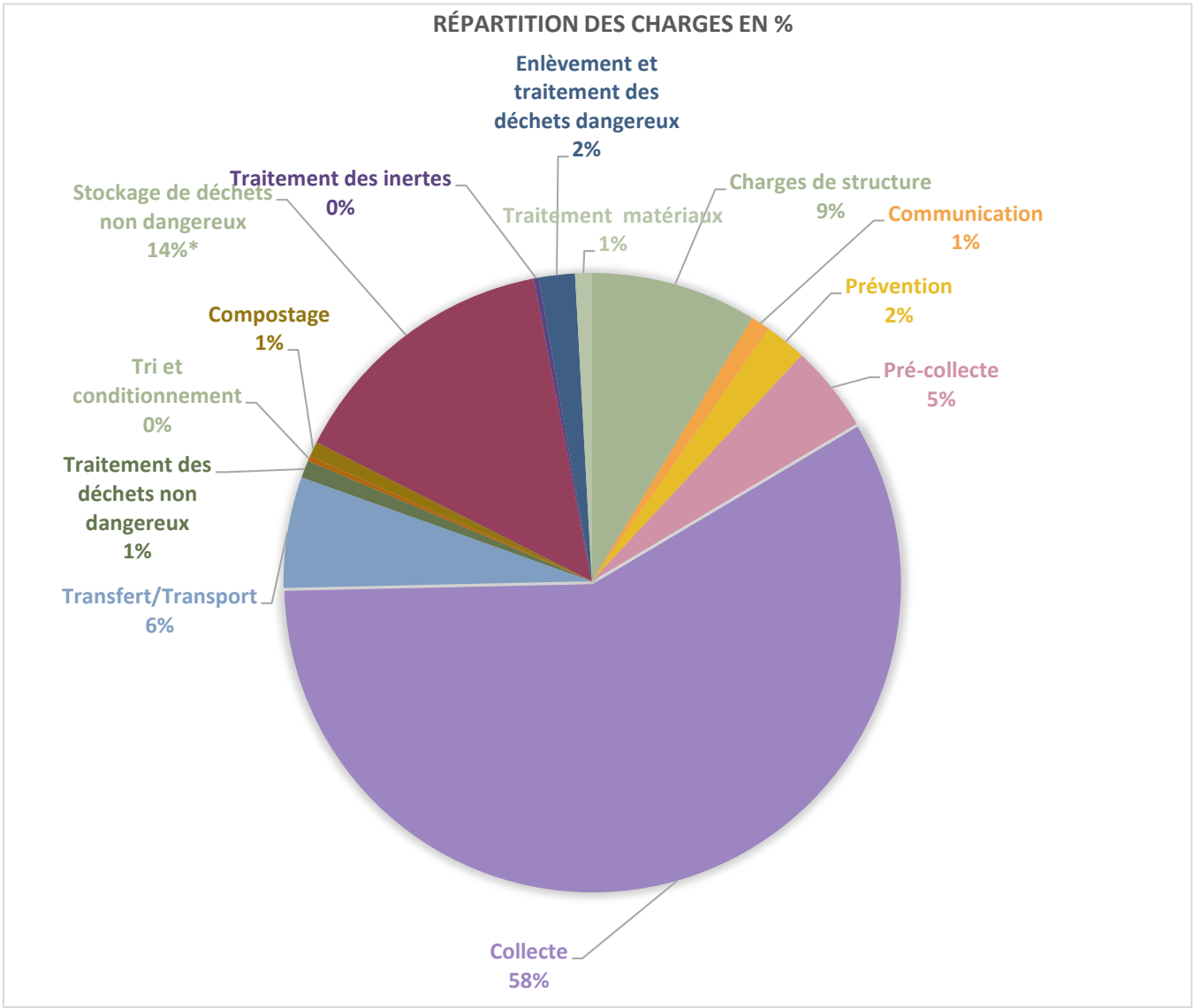

*incluant le traitement des déchets amiantés issus de la déchetterie intercommunale.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

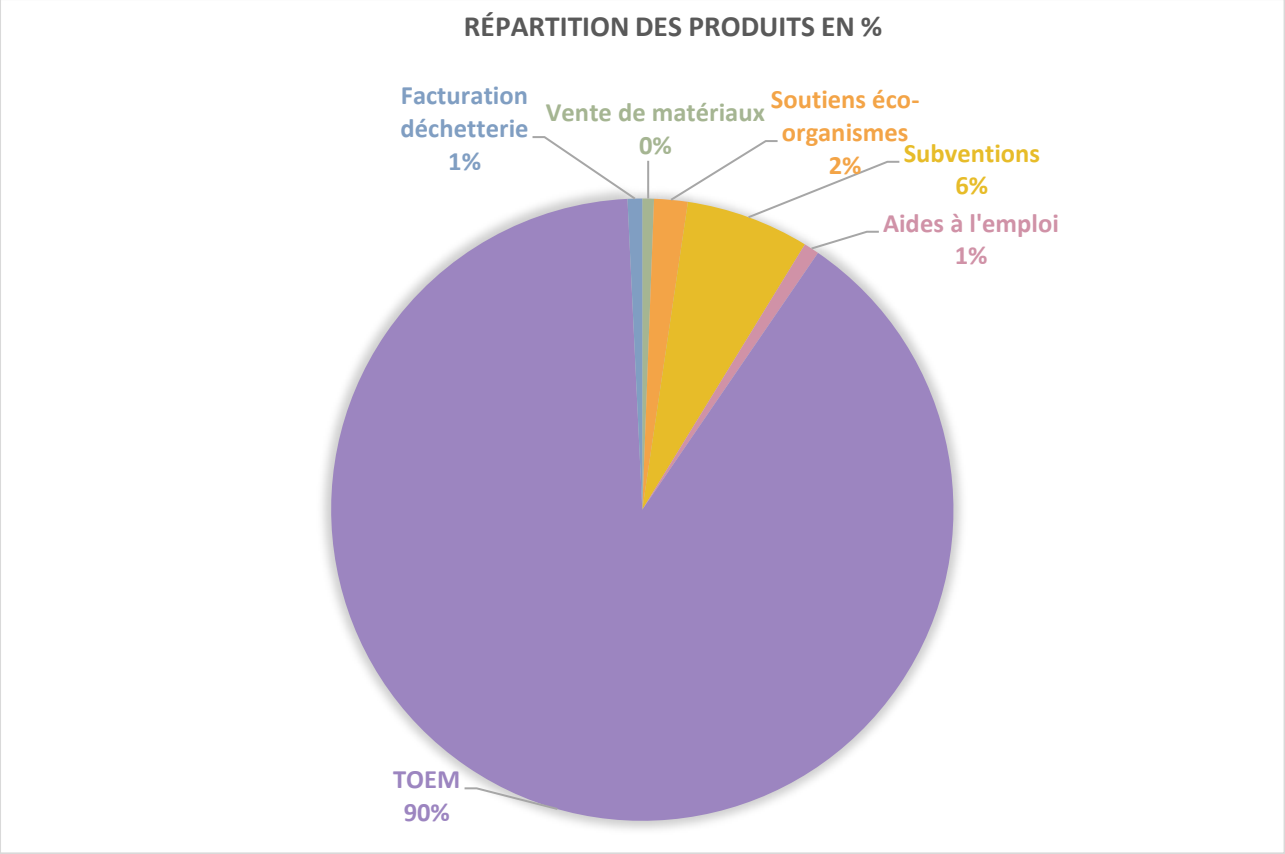

Postes des charges	Montant
Charges de structure	178 289 €
Communication	20 921 €
Prévention	44 672 €
Pré-collecte	93 014 €
Collecte	1 191 207 €
Transfert/Transport	119 161 €
Traitement des déchets non dangereux	18 678 €
Tri et conditionnement	5 192 €
Compostage	16 315 €
Stockage de déchets non dangereux	297 691 €
Traitement des inertes	5 385 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux (gravats amiantés déchetterie)	38 644 €
Traitement/ Matériaux	17 791 €
Total charges (y compris regroupement)	**2 046 960 €**

Postes des produits	Montants
Vente de matériaux	8 215 €
Soutiens éco-organismes	23 774 €
Subventions	87 532 €
Aides à l'emploi	10 894 €
TOEM	1 224 615 €
Facturation déchetterie	10 367 €
TOTAL des produits	**1 365 397 €**
TVA acquittée	***95 225 €***

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

Le total des charges *(y compris regroupement*) de la CCFC est de **2 046 960 €** en 2021 soit 158 €/ hab. contre 1 939 502 € en 2020 **(1 847 757 €** en 2019). Le premier poste de charges reste **la collecte** qui représente **58 %** des dépenses.

NB : le coût d'enlèvement des gravats amiantés découverts en déchetterie s'élève à 38k€ pour 2021)

LE FINANCEMENT DU SERVICE DÉCHETS

Pour éléments de comparaison :

- Au niveau national, la collecte représente 40 % des charges, le transport 10 % et le traitement 37 %.
- En Corse, la collecte représente 50 % des charges, le transport 12 % et le traitement 25 % (données 2019).
- À la CCFC, la collecte représente 58 % des charges, le transport 6 % et le traitement 18 %.

Le total des produits représente 1 365 397 €. La différence entre charges et produits est de 681 563 €. Le service déchets est par conséquent auto-financé à hauteur de 61% par ses produits et la TEOM. La collectivité prend en charge les 39% restants.
Pour rappel en 2020, la contribution du budget général représentait 49 %. Cette différence s'explique principalement par l'augmentation d'un point de la TEOM en 2021 ainsi que par l'optimisation des tournées de collecte.

En 2021, le coût moyen de la TEOM est de 94 € par habitant.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

LA RÉPARTITION DES CHARGES, DES PRODUITS ET DU FINANCEMENT

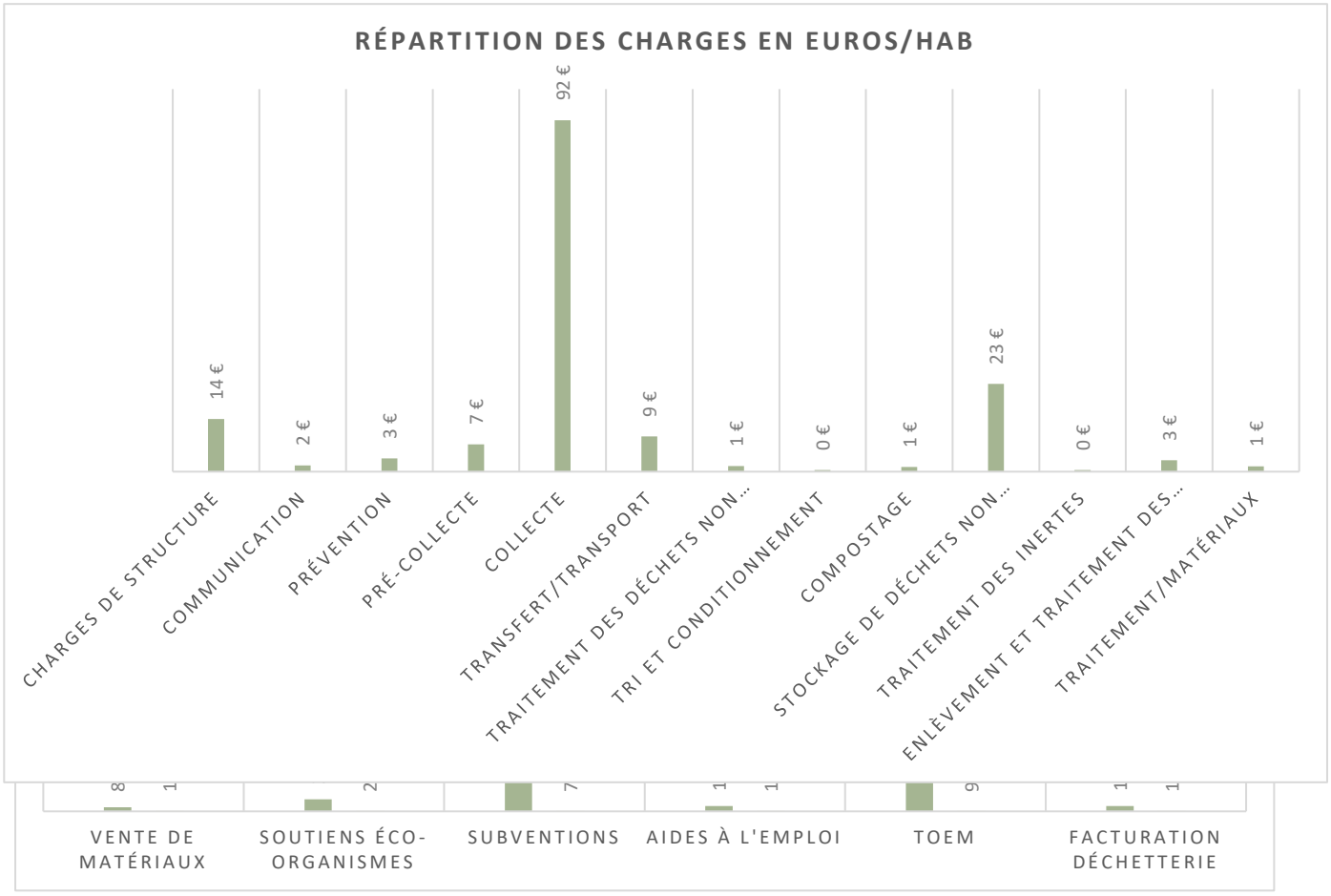

L'ANALYSE DES COÛTS PAR FLUX PAR TONNE

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

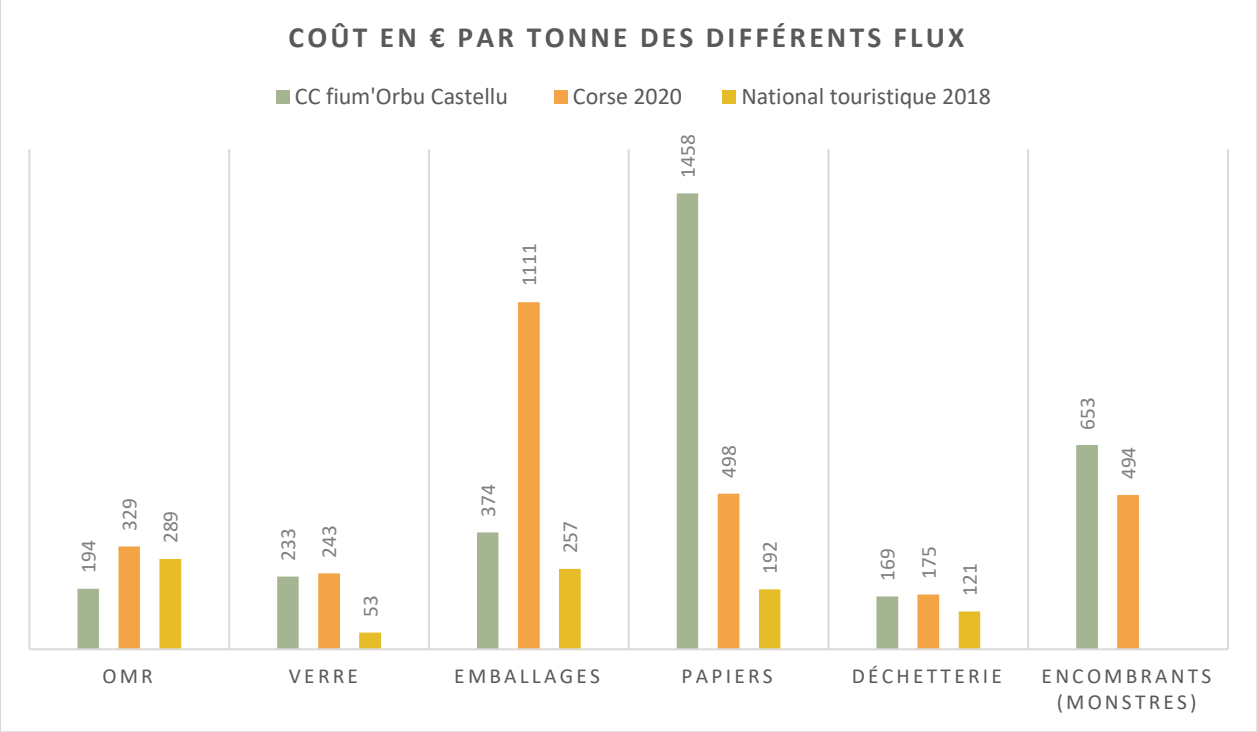

Les coûts par tonnes collectés sur le territoire de la CCFC sont inférieurs à ceux de la moyenne régionale. Seule les encombrants représentent un coût à la tonne élevé. Ce service à la population est dédié aux habitants des villages uniquement (2 585 habitants) pour palier l'éloignement des sites de déchetterie.

LA RÉPARTITION DES CHARGES PAR FLUX

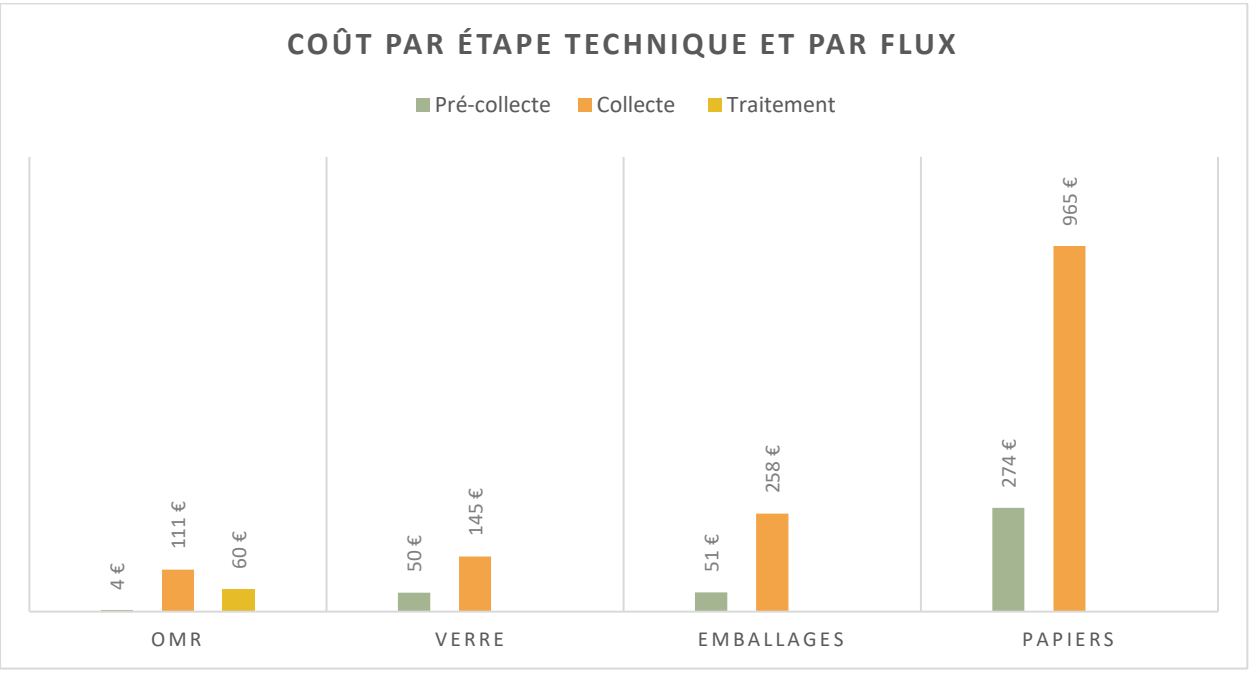

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

Sur ce diagramme, les coûts de collecte à la tonne du papier ressortent incontestablement. Ils doivent être collectés à part selon les consignes de tri en Corse. Il n'y a pas de coût de traitement du verre et du papier et des emballages puisqu'ils sont recyclés.

LA PRESENTATION DES COÛTS

Depuis 2014, une matrice des coûts est réalisée au sein de la collectivité. C'est un cadre homogène développé par l'ADEME qui permet une présentation standardisée des coûts de gestion du service public des déchets. Objectif : identifier finement les coûts par flux de déchets, par étapes techniques de gestion et disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport aux autres collectivités.

Afin de consolider les résultats, cette matrice est validée chaque année par l'ADEME.

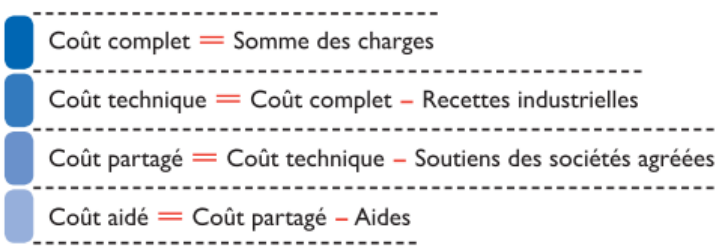

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

LES COÛTS AIDÉS

Le coût moyen* aidé 2020 en Corse est de 268 euros HT par habitant permanent, pour une quantité de déchets collectés de 677 kg par habitant. (Moyenne nationale 2018, issue du référentiel national des coûts : coût aidé €HT/hab. en secteur touristique = 152 €HT/hab. et quantité de déchets = 835 kg/hab.) ** : coût moyen des 16 collectivités ayant renseigné leur matrice 2020 - moyenne pondérée en fonction de la population de chaque EPCI ©syvadec*

Pour les 16 collectivités ayant renseigné leur matrice 2020, le montant moyen du financement du service déchets est de 196 € par habitant.

En comparaison pour la CCFC :

- Le coût aidé est de **148 €/hab.**
- Le montant du financement du service déchets est de **105 €/hab.**

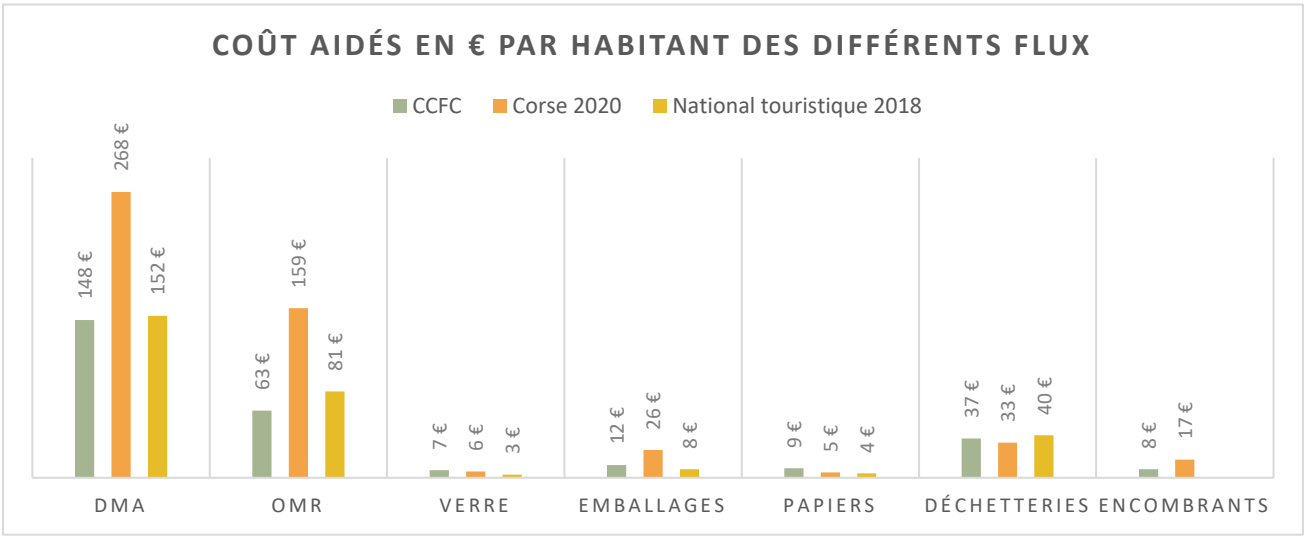

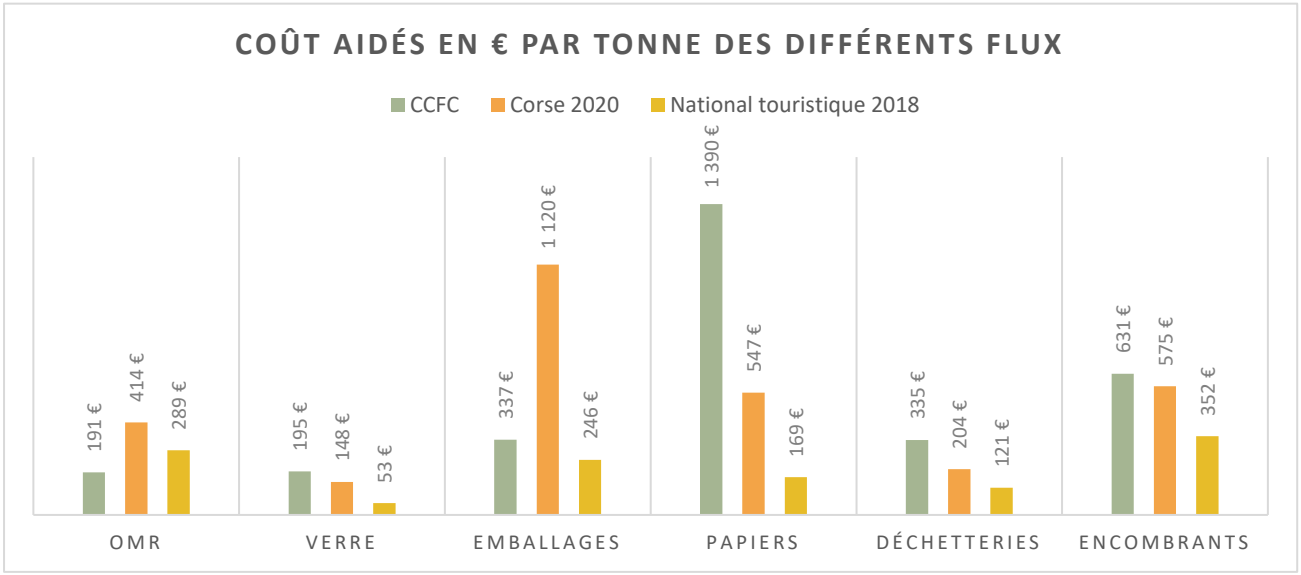

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

Chapitre 6
BILAN & PERSPECTIVES

BILAN 2021

- Déploiement de la collecte des cartons bruns (3 bornes en montagne et 4 en plaine)
- Réception de l'atelier de réemploi des déchets bois (TEPCV)
- Lancement du projet de création d'une ressourcerie
- Optimisation de l'organisation et du rythme des collectes (toujours en cours)
- Rédaction d'un règlement de collecte
- Organisation de diverses actions de prévention sur le terrain

PERSPECTIVES 2022

- Réalisation des Voiries et Réseaux Divers (VRD) de l'atelier économie circulaire (ancien atelier bois)
- Poursuite des études pour la création d'une ressourcerie
- Fin du fini parti à compter de janvier 2022
- Poursuite de l'optimisation et de la réorganisation du rythme des collectes
- Lancement du projet de redevance spéciale pour les professionnels
- Finalisation et publication du 2nd programme de prévention 2021-2026
- Campagne de communication auprès du grand public sur le tri
- Organisation d'opérations de sensibilisation à la réduction des déchets dans toutes les écoles du territoire
- Déploiement de nouvelles filières de tri en déchetterie
- Déploiement d'action pour améliorer la qualité du tri

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

ANNEXES

ABREVIATIONS

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AGEC : Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire
CCFC : Communauté de communes Fium'Orbu Castellu
DASRI : Déchet d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DDS : Déchet Diffus Spécifiques
DEA : Déchet d'Eléments d'Ameublement
DEEE/D3E : Déchet d'Equipements Electriques et Electroniques
DMA : Déchets ménagers et assimilés
HAB. : Habitants
ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux
OM : Ordures Ménagères (couvercle gris)
OMA : Ordures Ménagères et Assimilés
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
PAV : Point d'Apport Volontaire
SPPGD : Service public de prévention et de gestion des déchets
SYVADEC : Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
VHU : Véhicules hors d'usage

GLOSSAIRE

Centre de stockage (ISDND) : Mode de traitement ultime des déchets. Il s'agit de traiter et de stocker les déchets dans une installation dans des conditions optimales de sécurité.
Collecte : Opération consistant en l'enlèvement des déchets de points de regroupement pour les acheminer vers un lieu de tri, de regroupement, de valorisation, de traitement ou de stockage.
Collecte sélective : la collecte sélective consiste à séparer et récupérer les déchets valorisables selon leur nature pour leur donner une « seconde vie », le plus souvent par le recyclage, évitant ainsi leur enfouissement.
Coût aidé : ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestation à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filières à responsabilité élargie des producteurs/REP) et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité. Il est généralement exprimé en € HT/hab pour le rapprocher du niveau de financement et présenter aux usagers la structure des coûts à financer. Affiché en € HT/t, il permet de rendre compte du poids économique résiduel de chaque flux afin de le mettre en perspective.
Coût complet : ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.). Ce coût, exprimé en € HT/t, est pertinent pour mener une analyse sur l'organisation du service et son optimisation.
Déchetterie : il s'agit d'espaces aménagés, gardiennés, où les particuliers, les artisans et commerçants peuvent y apporter leurs déchets encombrants et/ou dangereux, qui ne peuvent pas être pris dans la collecte traditionnelle, en vue de valoriser et/ou traiter au mieux les matériaux qui les constituent.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/12/2022
Application agréée E-legalite.com
21_RP-02B-200033827-20221202-5922_1-DE

Eco-organisme : en France c'est une société de droit privé détenue par les producteurs et distributeurs pour prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP), la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

Encombrants : les déchets encombrants des ménages sont des déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères et nécessitent un mode de gestion particulier. Ce sont essentiellement aujourd'hui les meubles et ferrailles. Les encombrants sont collectés via des bennes à « monstres » suivant un calendrier annuel. Elles sont retriées en déchetterie par les agents de la CCFC.

OMR : les ordures ménagères résiduelles sont les déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles hors collectes séparatives.

Pré-collecte : Désigne l'ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte.

TEOM : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est la taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie. Elle est destinée au financement de la collecte et du traitement (tri, incinération, enfouissement, valorisation matière, etc.) des ordures ménagères.

Valorisation matière : c'est l'utilisation de tout ou d'une partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau. Les déchets concernés par cette valorisation, sont notamment : les emballages et papiers de la collecte sélective, et certains déchets collectés en déchetteries.